



Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

Point 11.3.2 de l'ordre du jour : Un Pacifique plus propre 2025 et développement du nouveau Plan de mise en œuvre pour la période 2021/2025

Objet du document

1. Obtenir la ratification du Plan d'exécution 2021/2025 pour la Stratégie régionale pour la gestion des déchets et la lutte contre la pollution dans le Pacifique 2016/2025 (un Pacifique plus propre 2025)

Contexte

2. La stratégie pour « un Pacifique plus propre 2025 » (CP2025 – Cleaner Pacific 2025) fournit un plan détaillé pour orienter les mesures intégrées de gestion des déchets et de lutte contre la pollution dans la région du Pacifique, au cours de la période 2016/2025. Élaborée en totale consultation avec les Membres et les partenaires du PROE, elle tient compte des priorités dans le secteur des déchets et de la lutte contre la pollution de la région.
3. CP2025 fournit un cadre de gestion stratégique pour répondre aux problématiques de gestion des déchets, des produits chimiques et des polluants et permet d'atténuer les menaces associées qui pèsent sur le développement durable de la région.
4. La stratégie s'articule autour de quatre objectifs stratégiques :
 - a. la prévention de la production de déchets et de la pollution ;
 - b. la récupération des ressources ;
 - c. l'amélioration des résidus ;
 - d. le suivi de l'environnement récepteur.

Elle est soutenue par le Plan de mise en œuvre (IP 2016/2019) qui sera remplacé par le projet de Plan de mise en œuvre 2021/2025

Examen d'un Pacifique plus propre 2025

5. Le PROE, avec l'aide financière du PNUF, a entrepris un examen du CP2025 pour évaluer les progrès réalisés à l'aide des indicateurs clés de performance (KPI) liés à chacun des quatre objectifs stratégiques de la Stratégie. Le processus a également permis de vérifier et d'évaluer la pertinence des mesures stratégiques pour le programme relatif aux déchets, aux produits chimiques et à la pollution (WCP) dans le Pacifique, ainsi que les ajustements nécessaires aux indicateurs clés de performance pour permettre une meilleure évaluation des progrès réalisés dans le secteur des déchets et de la pollution.

6. L'examen à mi-parcours a également identifié des mesures correctives et des recommandations stratégiques nécessaires pour la deuxième moitié de la période de stratégie (2021/2025) qui ont conduit à l'élaboration du nouveau Plan de mise en œuvre pour la période 2021/2025. L'examen comprenait une recherche documentaire, dont les résultats ont été validés par le biais d'une consultation des Membres.
7. Les principales conclusions de l'analyse sont les suivantes :
- La période d'enquête 2016/2019 était ambitieuse dans sa portée et ne comprenait pas de cadre pratique pour le suivi et l'évaluation des progrès, avec 20 indicateurs de performance globaux liés aux objectifs stratégiques de la CP2025, plus 124 indicateurs clés de performance associés aux activités, mais non liés aux objectifs stratégiques. Il n'est donc pas surprenant qu'aucun progrès n'ait été réalisé pour près d'un tiers (39) des activités énumérées dans la période d'enquête de 2016 à 2019. Des progrès satisfaisants ont été obtenus pour 29 activités (23 %), ce qui est peut-être révélateur du nombre d'activités qu'il est possible de traiter.
 - Des progrès ont été obtenus dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques :
 - la réduction (en moyenne) de la production municipale de déchets solides par habitant ;
 - un nombre accru de programmes relatifs à la consigne des conteneurs ;
 - l'augmentation du nombre de programmes de Responsabilité élargie du producteur (EPR) pour les huiles usagées ;
 - l'augmentation (en moyenne) de la capacité nationale de collecte des déchets ;
 - une augmentation (en moyenne) du taux de recyclage des déchets ;
 - l'augmentation du nombre de programmes nationaux de surveillance de l'environnement.
 - Les objectifs stratégiques a, b et c du CP2025 restent pertinents et valides. L'objectif stratégique d (améliorer la surveillance de l'environnement récepteur) est limité et devrait être révisé pour englober la surveillance et la présentation de rapports pour les activités de gestion des WCP et l'environnement récepteur.
 - Dans certains cas, l'efficacité et la validité des indicateurs de rendement ont été réduites par des lignes de base imprécises ou mal calculées, la variabilité de l'analyse des données et la disponibilité limitée des données. Des indicateurs de performance et des cibles qui nécessitent une révision ont été identifiés pour la prochaine phase de mise en œuvre du CP2025, afin de soutenir un suivi des progrès et l'établissement de rapports plus rigoureux.
 - Il existe d'importantes lacunes dans les données de tous les pays et des territoires, ce qui limite l'évaluation efficace des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CP2025. Il est nécessaire de soutenir et de surveiller en priorité le CP2025 en matière de suivi et de rapports, en établissant des mécanismes et des lignes directrices pour la collecte, l'analyse et le stockage des données pertinentes (p. ex. les modèles, les bases de données) et en normalisant les méthodes de collecte et d'analyse des données dans tous les pays et les territoires, ainsi qu'avec les partenaires régionaux.

Le Plan de mise en œuvre 2021/2025

8. Le prochain Plan de mise en œuvre 2021/2025 met l'accent sur un nombre plus restreint d'activités qui traitent les lacunes prioritaires identifiées dans l'examen à mi-parcours ainsi que les questions prioritaires pour les pays et les territoires insulaires du Pacifique. Certains des grands domaines nécessitant des travaux supplémentaires identifiés au niveau national sont les suivants :
- le développement et l'extension de la surveillance et des rapports de routine (p. ex. pour les activités de gestion des WCP et l'environnement récepteur) ;
 - le développement et la mise au point de stratégies, de politiques et de plans d'action intégrés des WCP alignés sur le CP2025 ;
 - l'élaboration d'une législation pratique et applicable des WCP ;
 - le développement de partenariats public-privé (p. ex. pour le dépôt de conteneurs, les programmes de Responsabilité élargie du producteur et de recyclage) ;
 - la mise en œuvre des programmes de prévention et de réduction des WCP ;
 - la gestion des déchets dangereux, y compris l'élaboration des inventaires ;
 - l'amélioration des infrastructures de gestion des WCP, en vue de favoriser une exploitation et une maintenance durables ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de changement de comportement relatifs aux WCP.
9. Une liste complète des lacunes spécifiques dans les activités a également été établie dans le cadre de l'évaluation des progrès au niveau régional, ce qui est devenu un point de référence pour l'examen des activités du nouveau Plan de mise en œuvre.
10. Pour permettre un examen complet à mi-parcours, le rapport d'évaluation et le projet de Plan de mise en œuvre 2021/2025 ont fait l'objet d'une autre consultation avec les pays Membres et les partenaires responsables de la réalisation des mesures avant d'être soumis pour approbation lors de cette réunion. Au moment de la rédaction, ce processus n'est pas encore terminé. La version définitive du plan de mise en œuvre de 2021/2025 sera fournie dès qu'elle aura été reçue du consultant et distribuée en pièce jointe ultérieure au présent document.

Recommandations

11. Le Conseil exécutif est invité à :
1. **approuver** le nouveau Plan de mise en œuvre 2021/2025 pour la période restante du CP2025 ; et
 2. **demander** aux Membres de travailler en collaboration avec le PROE et les autres partenaires afin d'améliorer la gestion des déchets et la lutte contre la pollution au niveau régional, au cours des 5 prochaines années, à l'aide du nouveau Plan de mise en œuvre 2021/2025.

26 juillet, 2020